

Je soussigné (e), Madame ou/et Monsieur

Adresse :

.....

Mobile* : E-mail* :

Sollicite mon inscription

Sollicite l'inscription de mon enfant :

Nom et Prénom de l'enfant : Date de naissance :/...../.....

<i>Instruments</i>	<i>Antenne de Bédarieux</i>	<i>Antenne de Lamalou</i>	<i>Formation musicale**</i>	<i>Antenne de Bédarieux</i>	<i>Antenne de Lamalou</i>
Piano			Classe d'éveil	<input type="checkbox"/> Jardin <input type="checkbox"/> Eveil	<input type="checkbox"/> Jardin <input type="checkbox"/> Eveil
Batterie			Initiation	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Adolescent <input type="checkbox"/> Adulte	<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Adolescent <input type="checkbox"/> Adulte
Guitare			Formation musicale	<input type="checkbox"/> Niveau 1 <input type="checkbox"/> Niveau 2 <input type="checkbox"/> Niveau 3 <input type="checkbox"/> Niveau 4 <input type="checkbox"/> C2	<input type="checkbox"/> Niveau 1 <input type="checkbox"/> Niveau 2 <input type="checkbox"/> Niveau 3 <input type="checkbox"/> Niveau 4 <input type="checkbox"/> C2
Guitare basse			**La formation musicale équivaut au solfège. Merci de ne pas cocher de case si vous ignorez à quel niveau vous inscrire.		
Clarinette			Ensemble et atelier	<i>Antenne de Bédarieux</i>	<i>Antenne de Lamalou</i>
Flûte traversière			Ensemble Vents (Jean-Marie)		
Saxophone			Atelier groupe (Eric Desagulier)		
Violon			Chorale d'enfants (Raubelk)		
Alto			Musique d'ensembles (Laurent)		
Trompette			Body Tap (Julien)		
Chant			Ensemble instrumental adulte (Laurent)		
			Ensemble Trompettes (Stéphane)		
			Ensemble Guitares (Eric Stroilat)		

Je m'engage à payer ma cotisation annuelle par versement trimestriel dès réception des titres de la Trésorerie de Lamalou-Les-Bains

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'école et je les accepte.

J'accepte de recevoir la newsletter de l'école de musique par mail.

Fait le / /

A

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) :

École de musique

INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Documents annexes à fournir

Afin de **finaliser** et de **valider** votre inscription, il vous est demandé de fournir les documents suivants **avant le 15 Novembre 2022***. Ils permettent, notamment, de calculer le montant de vos cotisations. En l'absence de ces documents, l'accès aux cours vous sera refusé.

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois**

- la copie de mon dernier avis d'imposition** (sur lequel apparaissent le nombre de part et votre salaire brut)

- un relevé récent de mes prestations familiales CAF ou MSA** (sur lequel apparaît le quotient familial)

- un justificatif d'assurance responsabilité civile** au nom de l'élève.

Merci de retourner l'ensemble d'entre eux directement à l'administration de l'école de musique, en main propre durant les dates de permanence, par email ou par voie postale :

Email

ecoledemusique@grandorb.fr

Voie Postale

Communauté de Communes Grand
Orb
Service Culture
6 Rue René Cassin
34600 Bédarieux

*Le délai passé vous recevrez le montant de cotisation le plus élevé.

École de musique

INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Règlement intérieur et frais d'inscription

Antenne de Bédarieux – Maison des Arts - 19 avenue Abbé Tarroux - 34600
Antenne de Lamalou Les Bains - Ancienne Mairie - 12 avenue de la République - 34240

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

Les dates d'inscription font l'objet d'une publicité locale par voie de presse, d'affichage ou de tout autre support de communication. Les dossiers d'inscriptions sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté de Communes Grand Orb.

Lors des inscriptions, les réinscriptions sont prioritaires. Les nouvelles inscriptions sont validées par la Direction une fois le dossier complet. Sans son dossier complet, l'élève ne pourra débiter les cours.

L'engagement est pris pour l'année scolaire et l'intégralité de l'inscription est due. En cas de radiation de l'élève pour motif disciplinaire, cette même règle sera appliquée.

Seuls un déménagement de la famille hors de la zone géographique de la Communauté de Communes ou un certificat médical peuvent entraîner un arrêt en cours d'année sans en avoir à régler la totalité. Des justificatifs seront alors demandés pour clore le dossier.

Chaque famille doit remplir et signer un dossier d'inscription comprenant le règlement intérieur et doivent fournir une attestation assurance civile et une assurance d'instrument, une déclaration d'impôt sur le revenu (pour le calcul du quotient familial) et un justificatif de domicile.

Une autorisation pour le droit à l'image sera demandée chaque année à l'élève ou à son représentant légal dans le cadre de la promotion des activités de l'École de Musique. En cas de refus, la famille devra fournir une photo d'identité de l'élève.

LES TARIFS

Le montant des tarifs est fixé par le Conseil communautaire.

Il a été décidé de prendre en compte les revenus de la famille pour le calcul des cotisations du cursus enfants : **Cursus enfants jusqu'à 20 ans**

Trois tranches de tarifs sont proposées en fonction des revenus des familles (*) :

Tarifs au trimestre comprenant la pratique d'un instrument, la formation musicale, la musique d'ensemble

CURSUS	TARIF CC	TARIF Hors CC	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
Classe d'éveil	60 €	75 €			
Instrument Enfant jusqu'à 20 ans	Voir tranche	190 €	75 €	85 €	95 €
2 ^{ème} Enfant ou 2 ^{ème} instrument et +	Voir tranche		38 €	43 €	48 €
Instrument Adultes dès 21 ans	120 €	190€			
Instrument Adultes ayant un enfant inscrit ou étant membre d'une association musicale (sur justificatif)	95 €	190 €			
Pratique d'ensemble seule / Chorale d'enfants	60 €	75 €			

MODALITES DE REGLEMENT

La cotisation est annuelle.

Le paiement s'effectue en trois échéances, à réception d'un titre du Trésor public.

ASSIDUITE, PONCTUALITE ET ABSENCE AU COURS

Les élèves s'engagent à être assidus et ponctuels aux cours auxquels ils se sont inscrits.

Dans notre souci de respect mutuel, qui est la condition de bonnes relations entre les personnes, en cas d'impossibilité d'assister aux cours, les parents et l'élève s'engagent à prévenir le professeur et la Direction. Réciproquement le professeur informera de ses absences et des dates de rattrapage.

Il n'y a pas de rattrapage prévu lorsque l'élève est à l'initiative de l'annulation du cours ou en cas d'arrêt maladie du professeur.

CALENDRIER

Les cours se déroulent du 1^{er} octobre (ou 1^{er} jour ouvrable d'octobre) au 30 juin.

Le calendrier des cours suit le rythme de l'Éducation Nationale établi en début d'année scolaire : l'école est fermée pendant les vacances scolaires, SAUF une semaine durant les vacances de Toussaint et les vacances de l'ascension.

Le calendrier ne peut être modifié en cours d'année.

DUREE DES COURS

Chaque élève bénéficie de 30 minutes de cours d'instrument et d'une heure de cours de formation musicale.

La durée des cours d'Éveil, de la Chorale d'enfants et des Pratiques collectives est d'une heure par semaine.

En accord avec les professeurs l'élève pourra suivre des cours de pratique collective.

La présence des parents n'est pas autorisée pendant la durée des cours.

MANIFESTATIONS ET CONCERTS

Dans le cadre du projet pédagogique de l'École de Musique, des manifestations où se produisent les élèves seront organisées tout au long de l'année scolaire. Un calendrier des manifestations sera communiqué en début d'année et sera accessible sur le site de la Communauté de Communes Grand Orb. En plus de l'aspect de promotion du travail réalisé, ces expériences présentent une réelle nécessité pédagogique. Les élèves sont donc tenus de participer aux auditions et manifestations de l'école lorsque cela leur est demandé.

ORGANISATION DU CURSUS

L'école propose le cursus suivant :

Formation Musicale

Éveil musical : pour les 5-6 ans (grande section de maternelle)

Initiation musicale : 6-7 ans (CP)

Formation musicale : à partir de 7 ans

Cycle 1 : durée de 3 à 5 ans

Cycle 2 : durée de 3 à 5 ans

La Formation Musicale est considérée comme une matière au service de la musique. Elle est nécessaire pour comprendre et apprendre un instrument si on veut donner à l'élève toutes les chances d'aller loin et pour que le plaisir soit encore plus grand.

Elle est une discipline de base obligatoire du 1^{er} cycle pour tous les élèves inscrits à l'École de Musique. Elle donne une ouverture à l'éveil au monde sonore, à un engagement personnel de l'élève, à une maîtrise de l'intonation, à une dynamique, à une autonomie devant la partition, à l'improvisation. Elle permet d'aborder les éléments d'une culture musicale. Le cursus est divisé en deux cycles. Il permet à chaque élève de progresser à sa vitesse.

Formation Instrumentale

Cycle 1 : durée de 3 à 6 ans (*à titre indicatif*)

Cycle 2 : durée de 3 à 6 ans (*à titre indicatif*)

Dès la première année, les élèves peuvent commencer l'apprentissage d'un instrument en même temps que la formation musicale. Les premiers contacts de l'enfant avec son instrument sont un moment important afin d'éveiller sa sensibilité musicale : la motivation, l'autonomie, la musicalité, la technique et le répertoire de son instrument.

EVALUATION

En formation musicale sous forme de contrôle continu.

En formation instrumentale, une évaluation bilan aura lieu en milieu et fin de cycle. Cette évaluation ne sanctionne pas l'élève mais cherche à lui apporter des conseils pour sa progression future. Les bulletins pédagogiques seront transmis aux parents.

D'autre part, les élèves seront amenés à participer à des auditions et concerts publics.

PRATIQUE COLLECTIVE

La Pratique Collective fait partie intégrante de l'enseignement. Elle est un élément indispensable et complémentaire, une priorité, autant pour sa pertinence pédagogique que pour son rôle social dans l'école.

Il est indispensable que le jeune musicien.ne expérimente son savoir-faire dans les ensembles. Cela lui permet de partager son art, de mettre en pratique tout ce qu'il a appris à réaliser avec son professeur, de rencontrer d'autres musiciens et de se produire en public.

Les diverses pratiques collectives sont aussi la vitrine de l'École de Musique par leurs participations à la vie culturelle locale.

Les dates des concerts sont communiquées aux élèves ainsi qu'aux familles en début d'année scolaire de telle sorte qu'ils puissent se rendre disponibles.

SECURITE

Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants et de s'assurer que le professeur est présent. Les parents doivent être présents à la sortie des cours, sauf dérogation.

DISCIPLINE

Par respect, les élèves veilleront à ne pas chahuter dans les locaux et sur le parking de l'entrée.

L'École de Musique et les professeurs ne sont pas responsables des enfants en dehors des heures de cours auxquels ces derniers sont inscrits.

La salle des professeurs est exclusivement réservée aux professeurs et à la Direction.

CONVIVIALITE

Le bon fonctionnement des cours nécessite le respect d'un certain nombre de règles (politesse, respect mutuel, obéissance au professeur, etc...)

Chacun veillera à ce que l'école soit un lieu de convivialité. Tout manquement à ces règles peut entraîner des sanctions.

Vous pouvez retrouver le règlement intérieur complet sur le site www.grandorb.fr.

DROIT À L'IMAGE DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE L'ECOLE

- J'autorise l'École de Musique à utiliser mon image ou celle de mon enfant.
- Je n'autorise pas l'École de Musique à utiliser mon image ou celle de mon enfant et je fournis une photo d'identification.

Fait à, le.....

Signature du (des) représentant(s) légal(aux)
(faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)